

MIRECOURT, le 25 avril 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 02 MAI 2016 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- DIA
- Désignation de délégués
- Schéma de mutualisation : consultation
- Vote des subventions aux associations et clubs
- Remboursement de frais dans le cadre des NAP
- Déclassement d'une parcelle du domaine public
- Indemnités de fonction du Maire
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, CLEMENT, MOINE, BARBIER, BAILLY, DIEZ, SIMON, HUMBERT, SOMNY, DUBUC

MM. SEJOURNE, MARA, SERDET, DUVAL, FERRY, EVROT, BLONDELLE, MICHEL, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mmes WALTER, PREAUT

Absents ayant donné pouvoir : M. LAIBE à M. MARA

M. RUGA à Mme VIDAL

M. MALLERET à Mme CHIARAVALLI

Mlle BENABID à M. SEJOURNE

Secrétaire de séance : M. MARA

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Monsieur Hervé MARA Conseiller Municipal, est déclaré installé dans ses fonctions..

--ooOoo—

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 2 points:
- Décision modificative Ville n° 2
- Subvention à l'association HIRRUS

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

03b/01

Objet : Décisions municipales -
information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2016-007 : modification du tarif opérations spéciales au Cinéma Le Rio (du 20 au 22 mars) et prolongation pour le printemps du cinéma BNP Paribas (du 23 au 29 mars)
- n° 2016-008 : autorisation d'encaissement de recettes – billetterie pour le concert du 12 mars au Musée de la Lutherie
- n° 2016-009 : tarifs d'inscriptions à certaines activités dans le cadre de sports vacances – avril 2016
- n° 2016-010 : droits de concession au cimetière au 1er mai 2016
- n° 2016-011 : participation des communes extérieures au titre de leurs élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles publiques de Mirecourt au titre de l'année 2016/2017
- n° 2016-012 : participation de la Ville aux frais de séjour de classe de découverte de l'Ecole Joseph Bey

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

03b/02

Objet : renonciation à l'exercice
du droit de préemption

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- SARL DECO STYLES, pour un bien cadastré AE 390, sis 9 rue Pasteur, au prix de 50 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

03b/03

Objet : Désignation de
délégués

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la démission de Monsieur Vivien LOGIE, il a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant au Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne, un délégué titulaire au Conseil d'Exploitation du Cinéma Rio et un délégué titulaire au Comité de Jumelage et propose la candidature de Madame Maric-Christine HUMBERT, conseiller municipal qui a remplacé Monsieur LOGIE.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Désigne Madame Marie-Christine HUMBERT :

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

- délégué suppléant au Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne
- délégué titulaire au Conseil d'Exploitation du Cinéma Rio
- délégué titulaire au comité de Jumelage

--ooOoo--

03b/04

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations, au titre de l'année 2016, dans le cadre des crédits prévus au budget primitif de la ville 2016. Les dossiers présentés ont été examinés par les commissions municipales compétentes.

Les dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient la nullité de plein droit d'une délibération municipale à laquelle a pris part un conseiller municipal "intéressé en son nom personnel ou comme mandataire" au sein d'une association.

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire précise qu'aucune subvention n'est de droit. Il rappelle que les avantages en nature doivent obligatoirement être valorisés dans les budgets présentés par les associations (mise à disposition des installations fluides inclus, aides techniques avec mise à disposition du personnel communal).

Un contrat d'objectifs devra être signé avec l'Effort basket compte tenu des subventions allouées.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Décide d'allouer les subventions suivantes :

Secteur DIVERS, fonction 01 – article 6574

ASSOCIATIONS	Subventions ordinaires en euros	Subventions exceptionnelles en euros
Amicale des Sapeurs Pompiers de Mirecourt	500	
Amicale du personnel	3000	
Atout Clic	200	
Souvenir Français		200
Prévention Routière	50	
Les mains à la Pâte		200
TOTAL DIVERS	3750	400

Secteur COMMUNICATION, fonction 04 – article 6574

- Comité de Jumelage 1200 € de subvention ordinaire et 3000 € de subvention exceptionnelle

25 voix pour et 2 non participations en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT

Secteur SOCIAL, fonction 520 – article 6574

ASSOCIATIONS	Subventions ordinaires en euros	Subventions exceptionnelles en euros
ADAVIE	200	
ADMR	500	
Alcool Ecoute Joie et Santé des Vosges	100	
Amicale des Donneurs de Sang	100	
Association du Murget	1200	
Club de l'Amitié	300	
Crésus Vosges	200	
Franças Mirecourt	1500	
Joie de Vivre	500	
La Bouée Sacamaliss	1000	
La Vie Ensemble	1500	
Les Amis de la Santé	100	
Les Mésanges	200	
Mouvement Vie Libre	100	
Secours Catholique	900	
Secours Populaire	1000	
Total SOCIAL	9 400	

à l'unanimité

Secteur CULTURE, fonction 33 – article 6574

ASSOCIATIONS	Subventions ordinaires en euros	Subventions exceptionnelles en euros
Chanteluth	300	370
Des Mots et des Mondes	1100	
Hale Bopp	300	200

JMF Mirecourt	1000	5000
Lez'Arts	500	
Madon Scrabble	200	200
Mirecourt Maquettes Club	300	
Orchestre d'Harmonie	3050	
Rêve Général	8 500	
UCP	200	
Dentelle Arts et Diversités	300	
TOTAL CULTURE	15750	5770

**25 voix pour et 2 non participations en vertu de l'article L.2131.11 du
CGCT**

Secteur SPORT , fonction 415 – article 6574

ASSOCIATIONS	Subventions ordinaires en euros	Subventions exceptionnelles en euros
Aïkido club		400
Archers Mirecurtiens	600	400
Asam	800	
Astragale	200	
Association Sportive du Lycée	200	
Club Canin	400	
Cyclo club	200	
Dojo Mirecurtien	500	
Effort basket	19000	5144
Effort Gymnastique	2000	500
Athlé Vosges Pays de Mirecourt	5800	
Handball club	7500	
Karaté club	1200	
L'Espadon club Subaquatique	550	
Lift Club	1224	60
OMS	850	
Marche Mythique Paris Alsace		200
Pétanque club	200	
UCCMD	200	
USMH	8000	1500
VTT Club Mirecourt Madon	100	
TOTAL SPORTS	49524	8204

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

**23 voix pour et 4 non participations en vertu de l'article L.2131.11 du
CGCT**

03b/05

Objet : Remboursement de frais dans le cadre des NAP

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Dans le cadre des Nouvelles Animations Périscolaires (NAP), l'AAPPMA (activité pêche) sollicite un remboursement de 160,74 € pour l'organisation d'ateliers-pêche auprès des scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le remboursement des frais engagés par cette association.

--ooOoo--

03b/06

Objet : Déclassement d'une parcelle du Domaine Public

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Dans le cadre de la vente du bâtiment sis 1 Place de la Gare à MIRECOURT (88500) par la Commune au profit de l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (A.V.S.E.A),

Monsieur le Maire, dans le cadre de cette vente, demande le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AE n°524, d'une surface de 00ha 03a 48ca et sa désaffectation du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le déclassement de la parcelle cadastrée section AE n°524 et sa désaffectation
- Autorise Monsieur le Maire à régulariser l'ensemble des documents nécessaires

--ooOoo--

03b/07

Objet : Indemnités de fonction du Maire

M. le Maire informe l'assemblée que dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux.

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, les indemnités de fonction du maire sont fixées automatiquement au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Toutefois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Il est prévu que le chiffre à prendre en compte pour calculer le montant des indemnités de fonction est celui de la population totale authentifiée avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal.

Le Conseil Municipal de la Commune de Mirecourt, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une voix contre (M. Patrice FY),

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L

2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que l'article L 3123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que la commune compte 6265 habitants,

Dit que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1015) et du produit de 22% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints (soit un maximum de 8.178,39 € par mois pour le maire et les adjoints).

Décide à compter du 1^{er} janvier 2016 de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers délégués comme suit :

Mairie : 44% de l'indice 1015.
1^{er} adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
2^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
3^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
4^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
5^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
6^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
7^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
8^e adjoint : 13,69% de l'indice 1015.
1^{er} conseiller délégué : 13,69% de l'indice 1015.

Précise que ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Ville-Chapitre 65.

Précise qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

--ooOoo--

03b/08

Objet : Décision modificative
n° 1/2016 – budget Ville

Lors de sa séance du 25 février dernier, la Commission Départementale de Réforme a jugé que la pathologie dont souffrait un agent devait être reconnue comme maladie professionnelle.

Le contrat souscrit par la Ville pour les arrêts de maladie des agents ne garantit pas le risque « Accident de Travail et Maladie Professionnelle » et il convient donc de rembourser la société d'assurance pour les titres perçus en 2015. En revanche, la CNP reversera ce même montant à la Ville de Mirecourt dans le cadre de l'assurance statutaire.

Il convient donc de prendre une décision modificative au compte 673 « annulation titres exercices précédents ».

DM n°1/2016. Budget Ville

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

° 67-673-020 = + 10.388 €.
° 013-6419-020 = + 10.388 €.

--ooOoo--

03b/09

Objet : Subvention
l'association HIRRUS

Dans le cadre des Nouvelles Animations Périscolaires (NAP), l'association HIRRUS sollicite un remboursement de 300 € (60 € par intervention de 3 h/semaine) pour intervenir auprès des enfants à compter du 2 juin 2016.

à Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour le versement d'une subvention de 300 € à l'association HIRRUS dont le siège est à Pont-sur-Madon.

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 4 avril 2016 et rendue exécutoire le 07 avril 2016.

--ooOoo--

03b/10

Objet : Vente à l'AVSEA

Dans le cadre de la vente du bâtiment sis 1 Place de la Gare à MIRECOURT (88500) par la Commune au profit de l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (A.V.S.E.A),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confirme et autorise la vente du bien immobilier sis sur la parcelle cadastrée section AE n°405, lieudit « 1 Pl de la Gare » pour 03a 28ca (délibération du 30 mars 2015)
- Confirme et autorise la vente de la parcelle de terrain attenante cadastrée section AE n°524 pour 03a 48ca.
- Décide que le prix de vente sera fixé, compte tenu des avis des Domaines en date des 13 mars 2015 et 13 août 2015 à la somme de trente deux mille euros (32.000,00 €)

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mai 2016

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents

--ooOoo--

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents.**

--ooOoo--

N° 1 à 10

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

CLEMENT MOINE BARBIER

BAILLY DIEZ SIMON

HUMBERT SOMNY DUBUC

MM SEJOURNE MARA SERDET

DAVAL FERRY EVROT

BLONDELLE MICHEL JAMIS

FY CITOYEN

